

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE CINQUIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE

**DU LUNDI 21 AOUT AU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017 INCLUS**

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a décidé de soumettre à **enquête publique le projet de cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire du lundi 21 aout à 08h00 au mercredi 20 septembre 2017 inclus à 18h00.**

**Durant cette période de 31 jours**, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés (ponts), aux heures d'ouverture des bureaux :

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE,
- en mairies de ARMOUITS-CAPPEL, de BOURBOURG, de BRAY-DUNES, de CAPPELLE-LA-GRANDE, de COUDEKERQUE-BRANCHE, de COUDEKERQUE-VILLAGE, de GRAYWICK, de DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin), de FORT-MARDYCK, de GRAND-FORT-PHILIPPE, de GRANDE-SYNTHÉ, de GRAVELINES, de LEFFRINCKOUCKE, de LOON-PLAGE, de MARDYCK, de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA, de SAINT-POL-SUR-MER, de TETEGHEM, de ZUYDCOOTE.

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés (ponts), aux heures d'ouverture des bureaux sur un poste informatique à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Pertuis de la Marine à DUNKERQUE et il sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque : [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et suggestions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à « Monsieur le Commissaire enquêteur, Cinquième modification du plan local d'urbanisme communautaire, Communauté Urbaine de Dunkerque, Direction Environnement et Territoires, Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1 » avec la mention apparente « Enquête publique - Ne pas ouvrir », le siège de l'enquête étant fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le public pourra également déposer ses observations par courrier électronique via l'adresse suivante : [enquetepublique.modificationpluc@cud.fr](mailto:enquetepublique.modificationpluc@ cud.fr)

Par décision n°E17000092/59 en date du 19 juin 2017, le Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Michel HOUDAIN, retraité de la Gendarmerie Nationale en qualité de Commissaire enquêteur.

Des permanences d'accueil du public par le Commissaire enquêteur auront lieu :

- En mairie de TETEGHEM, le Lundi 21 aout de 9h00 à 12h00,
- En mairie de BRAY-DUNES, le Samedi 26 aout de 9h00 à 12h00,
- En mairie de COUDEKERQUE-VILLAGE, le vendredi 1er septembre de 14h00 à 17h00
- En mairie de GRAVELINES, le samedi 9 septembre de 9h00 à 12h00,
- En mairie de CAPPELLE-LA-GRANDE, le mardi 12 septembre de 14h00 à 17h00,
- A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à Dunkerque, le mercredi 20 septembre de 15h00 à 18h00,

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête publique en tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se rendre indifféremment à toute permanence assurée par le Commissaire enquêteur.

Le dossier de cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire ne comporte pas d'évaluation environnementale et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

- A l'issue du délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairies de ARMOUITS-CAPPEL, de BOURBOURG, de BRAY-DUNES, de CAPPELLE-LA-GRANDE, de COUDEKERQUE-BRANCHE, de COUDEKERQUE-VILLAGE, de GRAYWICK, de DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin), de FORT-MARDYCK, de GRAND-FORT-PHILIPPE, de GRANDE-SYNTHÉ, de GRAVELINES, de LEFFRINCKOUCKE, de LOON-PLAGE, de MARDYCK, de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA, de SAINT-POL-SUR-MER, de TETEGHEM, de ZUYDCOOTE, et sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr) pendant une durée d'un an.

Après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire sera soumise à approbation par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est l'autorité responsable du projet de cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire. Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction Environnement et Territoires, Service Urbanisme et Environnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.